

**SURFACE BRUTE : 134.92 ares**

**SURFACE NETTE : 102.50 ares**

**SURFACE PRIVÉE ET PUBLIQUE NÉCESSAIRE À LA VIABILISATION : 29.4ares**

**SURFACE À CÉDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 32.42 ares soit +/- 24%**

**DENSITE : 19.4 log/ha**

**MAISONS INDIVIDUELLES : 3  
RÉSIDENCES PLURIFAMILIALES : 2 (8 logements)  
MAISONS EN BANDE : 3  
MAISONS JUMELÉES : 12  
69% de logements de type "maison d'habitation unifamiliale"**

**COS : 0.28  
CUS : 0.70  
CSS : 0.44**

**SURFACES**

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- PAP délimitation du PAP
  - différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- terrain remodelé
  - terrain existant
- Nombre de niveaux**
- L, II, III, ... nombre de niveaux pleins
  - +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
  - +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
  - +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- hc-x hauteur à la cote de x mètres
  - h-a-x hauteur à l'apex de x mètres
  - h-f-x hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- cc construction en cage
  - gnc construction en bande non couverte
  - x-mi x maisons isolées
  - x-mj x maisons jumelées
  - x-mb x maisons en bande
- Types et nombre de logements**
- x-u x logements de type unifamilial
  - x-b x logements de type bifamilial
  - x-c x logements de type collectif
- Forme des toitures**
- tp toiture plate
  - tx (y/a-z/n) toiture à x versants, degré d'inclinaison
  - orientation du faite
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
  - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
  - alignement obligatoire pour dépendances
  - limites de surfaces constructibles pour dépendances
  - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
  - limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / parcelles**
- lot projeté
  - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
  - max y% pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction
  - z% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
- Evp espace vert privé
  - Evp espace vert public
  - ADJ aire de jeux ouverte au public
  - espace extérieur pouvant être scellé
  - voie de circulation motorisée
  - espace pouvant être dédié au stationnement
  - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
  - voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
  - haie projetée / haie à conserver
  - muret projeté / muret à conserver
- Servitudes**
- servitude de type urbanistique
  - servitude écologique
  - servitude de passage
  - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
- réserve à ciel ouvert pour eaux pluviales
  - canalisation pour eaux pluviales
  - canalisation pour eaux usées
  - fossé ouvert pour eaux pluviales

**LEGENDE OFFICIELLE**

- Cotations**
- dimensionnement des immeubles
  - reculs des immeubles
- Représentations**
- indication des coupes
  - indication numéro lot et surface
- Espace public hors PAP**
- trottoir hors PAP
  - espace vert public hors PAP
- PAP**
- PAP "EYSCHEN"
  - "HINTER DEM DORF"

**LEGENDE COMPLEMENTAIRE**



Rattachement en situation : LUREF (GPS)  
Rattachement en altitude : NG95 (précision SPSSLUX)

MAITRE DE L'OUVRAGE:  
**ADY EYSCHEN**  
80, Grand-rue L8510 Redange

PROJET:  
**"Hinter dem Dorf"**  
Redange-sur-Attert  
Rue de Hostert - Allée des Tilleuls - Hobsteltgen

ECHELLE: 1 / 500e	DESSINE: ZD	CONTROLE: AG	DATE: 08.03.2018
-------------------	-------------	--------------	------------------